



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Département des affaires transversales</p> <p>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>DGER/DAT/2023-276</p> <p>24/04/2023</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/06/2023

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Séminaire d'échanges et de formation à destination des enseignants de Technologies de l'Informatique et du Multimédia (TIM) de l'enseignement agricole public.

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
EPLEFPA
ENSFEA

Résumé : Note d'information sur l'organisation les 13, 14 et 15 juin 2023 d'un séminaire d'échanges et de formation sur le thème "Enseigner et piloter le numérique au sein de l'EA : la nécessité de créer des communs à l'heure des transitions". Ce séminaire est organisé à l'ENSFEA, pour les enseignants de Technologies de l'Informatique et du Multimédia (TIM) des établissements d'enseignement publics.

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION «Enseigner et piloter le numérique au sein de l'EA : la nécessité de créer des communs à l'heure des transitions».

« Les technologies numériques ont ouvert un champ d'application immense dans tous les domaines d'activité. Présentes depuis plusieurs décennies dans l'agriculture et dans toute la chaîne de l'alimentation, leur développement s'accélère. Il invite les acteurs du secteur à s'interroger sur les futurs désirés et les orientations numériques à prendre pour les servir ». Ces quelques mots introduisent le numéro de janvier 2023 de la revue « Ressources » produite par l'INRAE¹. Son auteur nous invite à penser le numérique comme un levier des agricultures durables.

L'ambition numérique de l'Etat se traduit depuis plusieurs années par de nombreuses initiatives en faveur du développement des pratiques numériques au sein de la société et notamment celui de l'appareil éducatif dont fait partie le ministère en charge de l'agriculture. Ces dernières années, les usages et applications liés au numérique se sont développés, tant dans un processus classique de développement technologique et d'appropriation sociétale, que par l'effet d'accélération induit par la crise sanitaire (Covid-19). Pour accompagner ces évolutions et contribuer aux transitions, l'enseignement agricole s'adapte au développement du numérique tant dans la dimension pédagogique que dans les dimensions techniques et technologiques qui traversent l'agriculture du XXI^{ème} siècle. Les rénovations des diplômes des baccalauréats professionnels et des brevets de techniciens supérieurs agricoles (BTSA) augmentent significativement la place donnée au numérique et aux usages du multimédia et des pratiques sociales dans les référentiels.

Depuis 2001 et la création du corps des professeurs de technologies de l'informatique et du multimédia (TIM) au sein du ministère en charge de l'agriculture, le numérique qui était alors « l'affaire de tous » est devenu le champ de compétence spécifique de ces enseignants aux missions singulières.

L'arrêté du 13 juillet 2016 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation au sein de l'enseignement agricole (NOR : AGRE1617983A) fixe les compétences que les professeurs et les personnels d'éducation de l'enseignement agricole doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier. Cet arrêté précise les compétences spécifiques aux professeurs de technologies de l'informatique et du multimédia :

- maîtriser les connaissances et compétences propres aux technologies de l'informatique et du multimedia ;
- animer les activités liées aux TIM ;
- assurer la mise en œuvre du système d'information au sein de l'établissement.

A l'heure où l'agriculture et l'alimentation ainsi que le numérique se sont vus adjoindre une volonté publique de souveraineté et la nécessité accrue de garantir la sécurité des systèmes d'information, un séminaire consacré au développement professionnel du corps des professeurs de TIM est organisé par la DGER et l'ENSFEA en juin 2023, avec un triple objectif.

1.1. Objectifs

Ce séminaire vise les trois objectifs suivants :

- **Envisager l'évolution du métier de professeur de TIM à l'heure des transitions**, agro-écologique, numérique, éducative, etc... ;
- **Assurer des formations** dans les trois compétences métier des professeurs de TIM ;
- **Renforcer l'identité professionnelle des professeurs de TIM** par l'appropriation d'une culture basée sur la collaboration et la construction de communs.

1.2. Public cible

Tous les professeurs titulaires et contractuels TIM des établissements publics sont conviés à ce séminaire ainsi que les délégués régionaux aux technologies de l'information et de la communication (DRTIC) en DRAAF.

Au total, deux cents places sont disponibles.

1.3. Contenu des journées

Le programme de cette action de formation a fait l'objet d'une construction commune dans le cadre d'un comité de pilotage réunissant l'Ecole de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), des représentants du corps des TIM et des DRTIC et la Sous-direction des politiques de formation et d'éducation de la DGER.

Les thèmes traités en conférence porteront sur l'évolution et les enjeux du métier de TIM en lien avec les transitions, la sobriété numérique, les enjeux autour des données, la sécurité des systèmes d'information, la pédagogie numérique et l'évolution des référentiels. Des temps de réflexion seront consacrés à la conception d'un dispositif de création et de dissémination de «communs».

	Horaires	Forme	Thématiques abordées
Mardi 13 juin	08h30-09h00		Accueil café
	09h00-10h30	Plénière	Introduction, lancement du séminaire - Penser le numérique pour une agriculture durable (DGER - ENSFEA - Sylvie Perget - INRIA INRAE Agriculture et numérique)
			Pause
	11h00-12h30	Ateliers	Plusieurs ateliers au choix
			Déjeuner
	14h00-15h30	Plénière	Enseigner le numérique - questions sociétales : démocratiser le numérique, sobriété numérique (Benjamin Ninassi et Jacques Sainte-Marie - INRIA, Bastien Masse - Class'Code, Valérie Letard - Compagnie du code)
			Pause
	16h00-17h30	Ateliers	Plusieurs ateliers au choix
Mercredi 14 juin	09h00-10h30	Plénière	Enseigner le numérique dans l'EA en 2023 : aspects pédagogiques - regards croisés de l'inspection EA et de l'ENSFEA
			Pause
	11h00-12h30	Ateliers	Plusieurs ateliers au choix
			Déjeuner
	14h00-15h30	Ateliers	Forum ouvert pour permettre aux participants de traiter en atelier les sujets de leur choix avec l'objectif d'ancrer des pistes d'action sur ces sujets et de créer une dynamique collaborative post-séminaire
			Pause
	16h00-17h30	Atelier	Forum ouvert
	19h30		Dîner sur inscription
21h00		Activité/atelier sur inscription	
Jeudi 15 juin	09h00-12h00	Plénière	- Etat des lieux de la sécurité des SI en France (Pierre Marin FSSI) - Retour d'expérience sur les incidents de sécurité des lycées agricoles en 2022 (Eric Dumond Adjoint au chef du DAT, responsable de la sécurité numérique de la DGER) - Clôture, bilan du séminaire et recueil des besoins de formation

Les thématiques des ateliers s'appuient sur une enquête réalisée auprès des enseignants de TIM en octobre 2022.

Liste non exhaustive des ateliers proposés en lien avec le développement des compétences spécifiques du métier de TIM :

- **Dans le domaine de la maîtrise des connaissances et compétences propres aux technologies de l'informatique et du multimédia :**
 - Formation et évaluation capacitaire en TIM
 - Organiser l'enseignement SNT dans l'esprit du référentiel
 - Outils pour l'inclusion
 - Pratiquer la formation hybride, mixte, asynchrone retour d'expérience en enseignement des mathématiques
 - Utilisation avancée de Moodle : gérer les cours, les apprenants, l'évaluation
 - Utilisation de la géomatique en pédagogie
 - Introduction à l'IA et au machine learning
 - Algorithmique et Python
 - Utiliser la réalité augmentée (Foxar) en pédagogie
 - Micro : Bit

- **Dans le domaine de l'animation des activités liées aux TIM :**
 - PIX
 - Arduino
 - Raspberry Pi
 - Créer des applications sur smartphone
 - Créer un FabLab en établissement
 - Dessin vectoriel et découpe laser
 - FreeCAD et impression 3D
 - Devenir télé-pilote de drones et le réinvestir dans l'EPL
 - Créer et partager des tutoriels
 - Mutualisation de ressources et de compétences en TIM
 - Acoustice, outil d'animation autour du numérique en EPL
 - Les Open Badges pour quoi faire ? Créer une cartographie des usages du numérique
 - Intégration des équipements individuels mobiles

- **Dans le domaine de mise en œuvre du système d'information au sein des établissements**
 - Adapter le RGPD en EPL
 - Outils pour évaluer la sécurité globale – PSSI en EPL
 - Etre RTIC en EPL
 - Evaluer la maturité numérique de son établissement à l'aide d'OPINEA
 - Outils et pratiques pour améliorer concrètement la sobriété numérique dans les EPL

Le programme définitif et la présentation des différents ateliers sont consultables sur le site du séminaire accessible à partir de la page suivante : <http://www.ensfea.fr/appui/> site sur lequel seront également déposées des ressources produites à l'issue de ces journées, en lien avec la plateforme Acoustice.

2. DATE ET LIEU DE FORMATION

Ces journées se dérouleront en présentiel :

du mardi 13 juin 2023, 09h00 au jeudi 15 juin 2023, 12h00
(accueil à partir de 08h30)

A TOULOUSE
ENSFEA Toulouse
2 route de Narbonne
31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

Code stage NFE1EA0058 - Code session 2023-00001
Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 10 mai 2023

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code et le nom de la formation (séminaire TIM), à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr.

3.1. Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MASA) et qui disposent d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit se connecter à «Mon Self Mobile » : <https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription> puis suivre les instructions données sur le site. En cas de difficultés, il contacte son responsable local de formation (RLF).

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (programme détaillé, ateliers proposés avec un descriptif, plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'ENSFEA, structure organisatrice aux conditions et tarifs en vigueur.

3.2. Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit télécharger la fiche d'inscription à l'adresse suivante :

https://formco.agriculture.gouv.fr/fileadmin/user_upload/2.S_inscrire/images/Fiche_d_inscription_FO_RMCO_2022_01.pdf

- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement qui vérifiera le code stage session RenoiRH Formation.

Le RLF retourne les fiches d'inscription validées de son établissement par envoi scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (programme détaillé, ateliers proposés avec un descriptif, plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'ENSFEA, structure organisatrice aux conditions et tarifs en vigueur.

3.2. Pour les DRTIC

Les inscriptions devront s'effectuer par mail à l'adresse : seminaire.tim@ensfea.fr avant le 10 mai 2023.

Les frais de déplacement des DRTIC ne sont pas pris en charge par l'ENSFEA mais par leur structure d'affectation (DRAAF).

Le directeur général de
l'enseignement et de la recherche adjoint

Luc MAURER